

**Réunion du comité directeur CODEP Rhône et Lyon métropole du Jeudi 28 mars 2019**  
**Salle de la Pagode – 47 Chemin de Grange Blanche CORBAS**

La séance est déclarée ouverte par le président du Comité Départemental Rhône et Lyon Métropole, Marc PETIT.

Quorum atteint.

Le secrétariat est tenu par Patricia AUDOUY, secrétaire adjointe.

**1) Feuille de présence**

**Présents :**

\*Comité directeur :

Marc PETIT, Président

Catherine LAFONT, Vice-présidente

Alain JAVILLIEY, Trésorier adjoint

Gilbert MELKONIAN, Conseiller

Denis CARRION, Conseiller

Frédérique SPERRY

Renaud HELSTROFFER, Président adjoint

Christophe REBEYROTTE, Vice-président

Patricia AUDOUY, Secrétaire adjointe

Anne STUKENS, Conseillère

\*Commissions :

Henri FANTON, Président commission audiovisuelle

Pierre POUDEROUX, Vice-président commission audiovisuelle

Stéphane DUFOUR, Commission Nage Avec Palmes

**Excusés :**

Sylvie HUSSON, Secrétaire

Alain PECHEREAU, Conseiller

Pascale SENTENAC, Conseillère

Vincent BERTIN

Charles DOMAS, Président commission technique

**Absents :**

Hervé CORDIER, Vice-président

Anne Edith CURE, Conseillère

Luc PAILLET-PETIT

Alain RUET, Suppléant et président commission souterraine

Frédérique CORDIER, Présidente commission apnée

Anaïs CUNILLERA, Commission archéologie

Maxime DOOMS, Président commission Hockey subaquatique

Manuel ABAD, Président commission tir sur cible

Olivier GIRAUD, Président commission médicale

Hélios ARROYO, Président commission pêche sous-marine

Brigitte FOURNIER, Présidente commission biologie et environnement

Marc PILLON, Trésorier

Valérie BURDIN, Conseillère

Yves GRANGER

## 2) Ordre du jour

- Modification de la date d'exercice et conséquences
- Position par rapport au partenariat Décathlon
- Création et mise en place du bureau des médailles
- Point sur le site internet
- Retour questionnaire activités des clubs
- Révocation du trésorier et nomination d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.
- Point financier
- Reprise de la réunion des présidents du 27 janvier 2019 et décisions d'actions.

## 3) Modification de la date d'exercice et conséquences

Une modification de la date de début de l'olympiade, demandée par le ministère des sports, impose une assemblée générale nationale électorale avant fin décembre 2020.

Il va être nécessaire de raccourcir un des deux exercices du fait qu'au lieu d'avoir 24 mois nous aurons 21 mois d'exercice.

AURA a fait le choix de son année de transition sur 9 mois en 2019 et fera son AG le 23 novembre 2019 à Roanne. Ce qui implique que le CODEP Rhône et Lyon Métropole devrait effectuer son assemblée générale avant le 23 novembre 2019.

Conséquences :

Notre exercice, actuellement calé sur l'année civile, devra se dérouler sur une saison du 15 septembre au 14 septembre de l'année suivante.

Les commissions devront avoir établi leur budget prévisionnel dès le mois de juin.

Le CODEP Rhône et Lyon Métropole a deux solutions pour cette fin d'olympiade :

- Une année courte en 2019 (9 mois) et une année normale en 2020,  
Ou
- Une année normale en 2019 et une année courte 2020.

**Vote à la majorité pour la 1<sup>ère</sup> solution.**

## 4) Position par rapport au partenariat Décathlon

Les présidents des CODEP ainsi que les magasins de plongée de Lyon ont reçu un mail émanant de la fédération sur le partenariat Décathlon (*cf annexe n°1*).

Ce partenariat a été signé par la FFESSM, au moment du salon de la plongée, avec Décathlon.

Après de nombreux échanges, le comité directeur présent a besoin d'éclaircissement sur certains éléments. Le président et le président adjoint prévoient de rencontrer le représentant des Décathlons du Rhône, puis une communication sur ce sujet sera faite aux clubs du Rhône.

## **5) Création et mise en place du bureau des médailles**

Notre règlement intérieur prévoit l'attribution de récompenses honorifiques et la constitution d'un bureau des médailles. Celui-ci se réunira 2 fois par an et proposera au comité directeur la liste des personnes à honorer.

Un groupe de 2 à 3 personnes, travaillant sur la recherche des personnes méritantes en vue de l'attribution des médailles, reste à constituer.

## **6) Point sur le site internet**

A ce jour, le dernier développement en cours est celui qui va permettre de choisir son point de rendez-vous lors des sorties techniques. TCP rencontre des difficultés pour le mettre en place ainsi que pour l'envoi de la news letter.

## **7) Retour questionnaire activités des clubs**

Un questionnaire a été envoyé aux clubs du Rhône le 6 mars 2019 avec relance le 13 mars. Ce questionnaire avait comme objectif de faire un état des lieux des différents créneaux piscines et leurs lieux, des différentes activités pratiquées par chacun des clubs ainsi que les personnes contacts. Ces éléments vont nous permettre de mettre à jour les informations du site du CODEP ainsi que du secrétariat.

En date du 22 mars 2019, 39 clubs sur 73 avaient répondu à ce questionnaire. Une relance est prévue.

## **8) Questionnaires sorties clubs**

Lors de la réunion des présidents de janvier 2018, de nombreuses idées étaient ressorties en lien avec les difficultés rencontrées dans les clubs dont le souhait de se regrouper pour diminuer le coût des sorties.

Un questionnaire concernant les sorties clubs a été adressé aux différents clubs du Rhône le 18 mars 2019.

L'idée de base est la négociation d'un tarif plongée auprès des structures commerciales plongées.

11 réponses obtenues à ce jour. Tous les clubs qui ont répondu sont intéressés.

A ce jour, d'après les réponses des clubs, le tarif moyen des plongées est de 27,56 euros la plongée.

Concrètement, le CODEP négocie sur un volume de plongée important et les clubs achètent les plongées au CODEP.

Nécessité d'une période test. Toutes les modalités n'ont pas été posées.

Organisation d'une réunion avec les présidents ayant répondu à l'enquête afin de connaître plus précisément leurs attentes.

## **9) Révocation du trésorier et nomination d'un trésorier et d'un trésorier adjoint**

L'absence répétée du trésorier à nos réunions depuis un an et demi nous met dans l'obligation de le remplacer.

Vote des membres du comité directeur (11 votants) sur la révocation du trésorier et la nomination d'un trésorier et d'un trésorier adjoint.

Révocation du trésorier : 10 bulletins pour et un bulletin blanc.

Election d'Alain JAVILLIEY comme trésorier et de Gilbert MELKONIAN comme trésorier adjoint : 10 bulletins pour et un bulletin blanc.

**Décision suite au vote :**

- **Révocation du trésorier Marc PILLON**
- **Nomination d'Alain JAVILLIEY comme trésorier et de Gilbert MELKONIAN comme trésorier adjoint.**

**10) Point financier**

Point sur la situation de trésorerie à ce jour (*Cf annexe n°2*)

Ristournes sur licence :

Les présidents des CODEP ont reçu un mail de Jean Louis Blanchard, président de la FFESSM, mentionnant la décision d'octroyer une enveloppe exceptionnelle d'environ 120 000 euros qui sera versée aux CODEP sous forme de ristournes sur licences. Cette aide vient en complément des ristournes habituelles sur licences.

De ce fait, le CODEP Rhône et Lyon Métropole, en lien avec les 4068 licences souscrites en 2018, a perçu 3297,6 euros. Cette majoration permet de porter le montant des ristournes sur licence à plus de 15 000 euros.

Le nouveau budget intègre ce versement avec la baisse des réserves de 6948,82 € à 3651,22 €.

**11) Reprise de la réunion des présidents du 27 janvier 2018 et décisions d'actions**

Lors de la réunion des présidents de janvier 2018, les présidents présents avaient échangés sur différentes thématiques en lien avec les difficultés rencontrées dans leurs clubs. Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les idées qui avaient émané de cette rencontre. Marc PETIT souhaiterait que le comité directeur travaille sur 2 ou 3 sujets.

- Souhait de se regrouper pour diminuer les coûts des sorties les sorties (cf paragraphe précédent).
- Constituer des centrales d'achats pour négocier des prix → Difficile à mettre en place au niveau CODEP. A faire remonter au niveau d'AURA.
- Etablir un planning commun avec toutes nos sorties (dates, prix)
- Mise en place d'encadrants volants en cas de manque d'encadrants dans un club
- Accès à des informations législatives → Utilisation du site du CODEP comme sources d'informations.
- Diversification des activités au sein des clubs afin de renforcer l'attractivité → mise à disposition de l'information par l'intermédiaire du site faisant apparaître l'activité des différentes commissions du CODEP.
- Possibilité de faire découvrir l'activité → les clubs assurent cette prestation.  
Le CODEP peut jouer un rôle de facilitateur mais pas d'organisateur.
- Reconnaissance des bénévoles :
  - Etablir une chartre des bénévoles : qu'est-ce qu'un bénévole ? A quoi il s'engage ?
  - Faire un recrutement constant sur l'année en créant un intérêt, en expliquant qu'il y a une vie associative autour de l'activité pratiquée. Peut-être responsabiliser les adhérents pour les inciter à participer à la vie du club.
  - Mettre un référent différent pour chaque action (gonflage, casse-croute...).

- Faire découvrir l'activité par Facebook mais pas uniquement par des résultats sportifs mais aussi par les actions menées dans les clubs.
- Initier les jeunes
- Mutualiser les moyens en interclub
- Reconnaissance des bénévoles par l'intermédiaire des avantages fiscaux, faire une soirée dans l'année destinée aux bénévoles avec l'organisation d'une tombola gagnante.
- S'inviter mutuellement pour découvrir d'autres activités dans d'autres clubs.
- Partenariat avec les magasins de plongées afin d'obtenir des réductions

Certaines de ces actions sont développées au sein des clubs (avantages fiscaux, référent différent pour chaque action..)

Le comité directeur propose de travailler sur la valorisation des initiateurs. Mission confiée à Renaud HELSTROFFER et Christophe REBEYROTTE.

## **12) Tour des commissions**

**Apnée** : Open d'apnée le 25 mai de 10 h à 18 h au centre nautique Tony Bertrand.

**Biologie** : Sortie à Carry le Rouet en mai. Causerie bio les 3 avril et 15 mai.

**NAP** : Triangle des eaux bleues le 5 mai au grand parc de Méribel Jonage.

**Photo-vidéo** : Stage montage vidéo le 13 et 14 avril mais peu d'inscriptions à ce jour.

**Technique** :

- Sortie technique à Fréjus les week-ends des 30 et 31 mars et 27 et 28 avril.
- Stage guide de palanquée et capitalisation MF1 à Niolon du 8 au 15 juin.
- Examen initiateur le 7 avril à la Mulatière et le 18 juin à Chamagnieu.
- RIFAP le 18 mai à Chamagnieu.
- Recyclage TIV le 27 avril à l'OSV Villeurbanne.
- Formation recycleur AP Diving les 23 et 24 mars à Chamagnieu et les 30 et 31 mars à Fréjus.

**Tir sur cible** :

- Championnat du Rhône le 24 mars à la piscine du Rhône.
- Championnat AURA le 14 avril à Sainte Foy les Lyon.
- Championnat de France les 10,11 et 12 mai à Limoges.

## **13) Rappel aux présidents de commission**

Faire parvenir à la secrétaire du CODEP (secretaire@codep69-ffessm.fr):

- Le listing des cadres et juges actifs dans les commissions et dans les clubs (pour la technique liste des cadres actifs sur la CTD).
- Les noms du président adjoint et du responsable communication de votre commission.
- La liste du matériel de votre commission.

#### 14) Tour de table

*Stéphane DUFOUR* : David MORLET reste à la commission et occupera la fonction de président adjoint et Stéphane DUFOUR occupera la fonction de président de la commission.

*Anne STUCKENS* : L'activité snorkid a eu lieu le 17 mars avec une douzaine de participants.

*Henri FANTON* : Les championnats de France indoor ont eu lieu dimanche dernier. 3 équipes du codep participaient qui ont obtenu la 3<sup>ième</sup>, 4<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> place.

**La prochaine réunion est prévue le mardi 25 juin 2019 à 19 h**

La Secrétaire Adjointe

Patricia AUDOUY



Le Président

Marc PETIT



## **UN OBJECTIF COMMUN :**

Leaders de leur secteur, conscients des valeurs communes portées par les deux parties, dans un souci de développement et de promotion des activités subaquatiques, le cœur de ce partenariat est de faire découvrir et de guider pratiquants et nouveaux pratiquants vers les structures fédérales adaptées à leurs besoins.

Ce partenariat porte notamment sur l'échange de communication ainsi que sur l'aide à l'organisation de manifestations plongée par nos Clubs, Comités et SCA, favorisant ainsi la pratique de l'activité locale.

Il valorisera également l'emploi au travers d'offres ciblées.

Les deux parties ont en commun le souhait d'inciter les gens à partager la joie, le plaisir de la pratique des activités subaquatiques et de leur donner envie de « s'y mettre » ou « s'y remettre ».

## **LE CONTRAT :**

Le contrat passé peut se résumer en trois points :

### **1 – LA PROMOTION D'UN RÉSEAU LIÉ AU SPORT**

Un partage des coordonnées de nos structures doit faciliter la mise en contact des OD, clubs affiliés ou agréés de la Fédération et les magasins DÉCATHLON afin de favoriser les partenariats locaux s'ils le souhaitent et de manière indépendante.

Dans la mesure du possible, notre partenaire s'engage à favoriser les partenariats locaux à partir des OD fédéraux (CR ou CoDep).

### **2 – LE PARTAGE DE COMPÉTENCES ET RESSOURCES**

DÉCATHLON et la FFESSM pensent qu'ils peuvent s'enrichir de leurs compétences respectives et peuvent convenir de participer à certains de leurs temps forts respectifs.

### **3 – LES PRODUITS MIS À DISPOSITION POUR TEST EN UTILISATION NORMALE**

Participation de la FFESSM, pour tester des produits/équipements du sport signés SUBEA dans l'objectif de participer à l'amélioration de produits existants ou à l'élaboration de nouveaux produits.

## **QUELLES ACTIONS CONCRÈTES POUR Y ARRIVER ? :**

### **PARTENARIAT MAGASINS DECATHLON / OD et STRUCTURES FFESSM**

Mettre en relation les ambassadeurs Subea des magasins Décathlon proposant l'activité plongée avec les OD et structures locales agréées ou affiliées à la FFESSM.

### **LA COMMUNICATION**

- Diffuser les activités subaquatiques FFESSM par la présence en rayon d'une vidéo FFESSM et/ou d'un affichage dédié aux structures partenaires.
  - Disposer d'un espace d'affichage au sein du club partenaire avec le magasin Décathlon.
- Proposer des flyers des structures fédérales et de la fédération dans les magasins Décathlon.
- Mise à disposition des vidéos tutoriels pédagogiques Subea pour le site FFESSM.
- Réalisation commune de supports numériques.
- Achat d'espace par Subea pour Décathlon sur la revue Fédérale Subaqua.

## **LES ÉVÉNEMENTS**

- **VITAL SPORT :**

En septembre, Décathlon organise des journées de découverte des sports devant ses magasins avec les partenaires sportifs (OD, Clubs ou SCA).

Au sein de notre partenariat, la structure FFESSM sera le partenaire privilégié pour y encadrer l'activité subaquatique.

Pour cet évènement, pendant la pratique, les encadrants pourront être équipés par Décathlon de matériels Subea.

Sur son stand, la structure fédérale profitera de la manifestation pour promouvoir sa pratique et ses activités.

Cet évènement pourra faire l'objet de communication par les magasins Décathlon en local où les structures partenaires pourront être mis en avant (emailing, affiches, flyers...)

- Communication de Décathlon sur ses réseaux d'évènements fédéraux Nationaux ou locaux.
- Aide à l'organisation d'évènements clubs ou OD.
- Prêt de salles pour l'organisation de réunions ou de formations.

## **RECRUTEMENT**

Diffusion des offres d'emploi Décathlon (CDD/CDI) sur des profils de pratiquants de plongée via le réseau FFESSM.

**Bilan trésorerie CODEP 69 et Lyon Métropole au 27 mars 2018 par commissions**

**BUDGET COMMISSION PHOTO-VIDEO SOUS-MARINE**

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
	Somme à récupérer sur action AURA				180,00 €				
								0,00 €	0,00
AV 69 910	STAGE PISCINE JANVIER	16,00 €			10,66 €	255,00 €		5,34 €	-255,00
AV 69 911	STAGE PISCINE FEVRIER		54,00 €			153,00 €		0,00 €	-99,00
AV 69 912	STAGE PISCINE MARS		54,00 €					0,00 €	54,00
AV 69 913	STAGE VIDEO POST PRODUCTION		54,00 €					0,00 €	54,00
AV 69 914	STAGE PISCINE DECEMBRE		54,00 €					0,00 €	54,00
AV 69 915	STAGE MINICAM		18,00 €					0,00 €	18,00
AV 69 916	CLEAN UP DAY	200,00 €							
AV 69 917	EXPO PHOTOS	450,00 €							
AV 69 918	FONCTIONNEMENT	200,00 €						200,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>866,00 €</b>	<b>234,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>190,66 €</b>	<b>408,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>675,34 €</b>	<b>-174,00</b>
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>632,00 €</b>			<b>-217,34 €</b>			<b>849,34 €</b>	

### BUDGET COMMISSION BIOLOGIE

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
BI 69 901	SORTIE CARRY	332,00 €		128,00 €		965,00 €	784,00 €	332,00 €	-965,00
BI 69 902	SORTIE THAU	392,00 €		128,00 €				392,00 €	0,00
BI 69 903	SORTIE NIOLON	528,00 €		192,00 €				528,00 €	0,00
BI 69 910	FONCTIONNEMENT	100,00 €						100,00 €	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 352,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>448,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>965,00 €</b>	<b>784,00 €</b>	<b>1 352,00 €</b>	<b>-965,00</b>
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>1 352,00 €</b>			<b>-965,00 €</b>			<b>2 317,00 €</b>	

### BUDGET COMITE DIRECTEUR

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
CO 69 910	A G	2 285,00 €			1 509,57 €			775,43 €	0,00
CO 69 911	FONCTIONNEMENT	1 475,00 €			2 631,79 €			-1 156,79 €	0,00
CO 69 912	REUNIONS	904,00 €			203,58 €			700,42 €	0,00
CO 69 913	DEVELOPPEMENT DURABLE	2 000,00 €						2 000,00 €	#REF!
CO 69 914	COMMUNICATION	5 714,00 €						5 714,00 €	0,00
CO699BA	FRAIS BANCAIRES	60,00 €							
<b>TOTAL</b>		<b>12 438,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 344,94 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 093,06 €</b>	<b>0,00</b>
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>12 438,00 €</b>			<b>4 344,94 €</b>			<b>8 093,06 €</b>	

### BUDGET GRANDS EVENEMENTS

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
GE 69 901	THALASSA	1 000,00 €		800,00 €				1 000,00 €	0,00
GE 69 902	OPEN APNEE	3 000,00 €		1 500,00 €	272,72 €			2 727,28 €	0,00
	stage statique							0,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>4 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 300,00 €</b>	<b>272,72 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 727,28 €</b>	<b>0,00</b>
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>4 000,00 €</b>			<b>272,72 €</b>			<b>3 727,28 €</b>	

### BUDGET HOCKEY

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
HO 69 910	Déplacement cht AURA	150,00 €						150,00 €	0,00
HO 69 911	Initiation	150,00 €						150,00 €	0,00
HO 69 912	Aide à la création de club	120,00 €						120,00 €	0,00
HO 69 913	Formation secourisme	100,00 €						100,00 €	0,00
HO 69 914	Formation initiateur	100,00 €						100,00 €	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>620,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>620,00 €</b>	<b>0,00</b>				
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>620,00 €</b>			<b>0,00 €</b>			<b>620,00 €</b>	

### BUDGET COMMISSION NAP

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
NA 69 902	PROJET SNORKIES	345,00 €		600,00 €				345,00 €	0,00
NA 69 910	STAGE EAU FROIDE	180,00 €						180,00 €	0,00
NA 69 911	TRIANGLE DES EAUX BLEUES	700,00 €							
NA 69 912	COURSE DE MEYZIEU	120,00 €							
<b>TOTAL</b>		<b>1 345,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 345,00 €</b>	<b>0,00</b>
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>1 345,00 €</b>			<b>0,00 €</b>			<b>1 345,00 €</b>	

### BUDGET COMMISSION PECHE

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
PE 69 910	SORTIE PECHE	308,40 €						0,00 €	0,00
PE 69 911	STAGE MER	350,00 €						308,40 €	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>658,40 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>658,40 €</b>	<b>0,00</b>				
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>658,40 €</b>			<b>0,00 €</b>			<b>658,40 €</b>	

### BUDGET COMMISSION SOUTERRAINE

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
ST 69 901	STAGE INITIATION DECOUVERTE	234,00 €		160,00 €				234,00 €	0,00
ST 69 910	projet tannerie	453,84 €						453,84 €	0,00
ST 69 911	compagnonnage	20,00 €							
<b>TOTAL</b>		<b>707,84 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>160,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>707,84 €</b>	<b>0,00</b>
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>707,84 €</b>			<b>0,00 €</b>			<b>707,84 €</b>	

## BUDGET COMMISSION TECHNIQUE

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
PL 69 901	SORTIE TECHNIQUE JANVIER	625,10 €		911,40 €	10 158,82 €	10 186,00 €	504,00 €	-9 533,72 €	-10 186,00
PL 69 902	SORTIE TECHNIQUE DEBUT MARS	152,40 €		1 041,60 €		9 255,00 €		152,40 €	-9 255,00
PL 69 903	SORTIE TECHNIQUE FIN MARS	152,40 €		1 041,60 €				152,40 €	0,00
PL 69 904	SORTIE TECHNIQUE AVRIL	452,40 €		1 041,60 €				452,40 €	0,00
PL 69 905	SORTIE TECHNIQUE NOVEMBRE	625,10 €		911,40 €				625,10 €	0,00
PL 69 906	STAGE GP NIOLON	1 074,80 €		2 827,20 €				1 074,80 €	0,00
PL 69 907	FORMATION MF 2	356,40 €		669,60 €				356,40 €	0,00
PL 69 908	STAGE RECYCLEUR	241,00 €		279,00 €	1 233,32 €			-992,32 €	
PL69910	STAGE MF1	0,00 €		0,00 €				0,00 €	0,00
								0,00 €	0,00
PL69912	EXAMEN INITIATEUR AVRIL		240,00 €					0,00 €	240,00
PL69913	EXAMEN INITIATEUR JUIN		25,00 €					0,00 €	25,00
PL69914	EXAMEN INITIATEUR DECEMBRE		100,00 €					0,00 €	100,00
PL69915	STAGE GC4		280,00 €					0,00 €	280,00
PL69916	STAGE INITIAL INITIATEUR 1		380,00 €		236,18 €	1 180,00 €		-236,18 €	-800,00
PL69917	STAGE INITIAL INITIATEUR 2		380,00 €					0,00 €	380,00
PL69918	STAGE INITIAL MF1		421,00 €					0,00 €	421,00
								0,00 €	0,00
PL69920	TIV MARS		465,00 €		362,67 €	580,00 €		-362,67 €	-115,00
PL69921	TIV AVRIL		105,00 €					0,00 €	105,00

PL69922	TIV NOVEMBRE		465,00 €					0,00 €	465,00
PL69923	ANTEOR		200,00 €		120,00 €	288,00 €		-120,00 €	-88,00
PL69924	RIFAP MAI		464,00 €					0,00 €	464,00
PL69925	RIFFAP DECEMBRE		464,00 €					0,00 €	464,00
PL69926	FONCTIONNEMENT	350,00 €						350,00 €	0,00
PL69927	STAGE EH1	115,00 €			312,00 €			-197,00 €	0,00
PLJ69902	RENCONTRE INTERCLUBS	1 555,00 €		195,00 €					
<b>TOTAL</b>		<b>5 699,60 €</b>	<b>3 989,00 €</b>	<b>8 918,40 €</b>	<b>12 422,99 €</b>	<b>21 489,00 €</b>	<b>504,00 €</b>	<b>-6 723,39 €</b>	<b>-17 500,00</b>
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>1 710,60 €</b>			<b>-9 066,01 €</b>			<b>10 776,61 €</b>	

### BUDGET COMISSION TIR

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
TC 69 900	Compétition de LA MUTATIERE	16,00 €		204					
TC 69 902	tophee des Lumiers	70,00 €		80					
TC 69 910	CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL	50,00 €							
TC 69 911	MATERIEL INITIAITION	156,00 €							
TC 69 912	FONCTIONNEMENT	50,00 €							
TC 69 913	DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE	255,00 €							
<b>TOTAL</b>		<b>597,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>284,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00</b>
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>597,00 €</b>			<b>0,00 €</b>			<b>0,00€</b>	

### RECAPITULATIF

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
TOTAL		28 283,84 €	4 223,00 €	12 710,40 €	17 231,31 €	22 862,00 €	1 288,00 €	10 455,53 €	-18 639,00 €
BUDGET CODEP		24 060,84 €			-5 630,69 €			29 094,53 €	

### SOLDE DES ACTIONS 2018

N° ACTION	LIBELLE	PREVISIONNEL			REALISE			ECART	
		DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES	AURA	DEPENSES	RECETTES
GE69801	SUBVENTION OPEN D'APNEE 2018					1 000,00 €			
AP69802					479,67 €	45,00 €			
CO69810					162,00 €				
CO69811					378,00 €				
CO69812					127,37 €				
NP69810	VERSEMENT PALMER POUR ELLES				142,00 €				
PE69801					245,00 €				
PL69805						215,00 €			
PL69813					70,49 €	280,00 €			
PL69814					72,00 €				
PL69815						350,00 €			
PL69817					84,00 €				
PL69818					15,00 €				
PL69823					17,58 €				
PL698XX	CARTES BREVETS				240,00 €				
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 033,11 €</b>	<b>1 890,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00</b>
<b>BUDGET CODEP</b>		<b>0,00 €</b>			<b>143,11 €</b>			<b>0,00€</b>	

	01/01/2019	DATE : 27 MARS	RESERVE
--	------------	----------------	---------

EPARGNE	58 289,17 €	58 289,17 €	
COMPTE COURANT	6 874,10 €	12 371,68 €	70 660,85 €
INTERETS		0,00 €	
REGULARISATION 2018		-143,11 €	
VIREMENTS INTERNES		0,00 €	
RESULTAT FIN DE MOIS		5 630,69 €	
<b>TOTAL</b>	<b>65 163,27 €</b>	<b>5 487,58 €</b>	<b>70 650,85 €</b>